



Déduire les "meubles" pour acquisition d'un bien de moins de 5ans

Par **eryckebu**, le **28/06/2009** à **11:13**

Bonjour,

nous sommes sur le point de signer le compromis de vente pour une maison :

- 270000 euros
- maison de moins de 5 ans
- 1ère revente
- donc frais de notaire réduits

Le vendeur déduit ainsi la TVA des artisans de la somme due au titre du remboursement de la TVA au trésor public.

De notre côté, je me suis renseigné pour retirer du prix de vente la valeur des biens d'équipement : cuisine aménagée, frigo, plaques, four, meubles que le vendeur laisse sur place.

Or le notaire nous indique que nous NE pouvons PAS déduire tout ça dans le cas d'une maison de moins de 5 ans !!!!

Je ne comprends pas...

Pour moi cela n'a rien à voir avec la TVA que paie le vendeur....

Pour moi, cette "opération" ne pas inclure dans le maison les biens mobiliers....

Pouvez-vous m'aider sur ce point ?

Merci !

Manu